



Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI) :
rapport sur l'avancement des travaux et proposition relative à la reprise
de la présidence par la Suisse

Vu la proposition DFAE/DFF/DFJP du 26 mars 1991,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. de prendre connaissance du rapport sur l'avancement des travaux,
2. d'autoriser la délégation suisse au GAFI à confirmer l'acceptation du financement du futur secrétariat selon la clé de répartition OCDE (ordre de grandeur de quelque Frs 20'000.-- par an),
3. d'autoriser Monsieur A. Lautenberg, DFAE, à prendre la présidence du GAFI après le Sommet de Londres de juillet 1991 ou en 1992. La délégation suisse demeure dirigée par Monsieur D. Zuberbühler, CFB. La délégation obtient ses instructions par le DFF qui procède d'entente avec le DFAE et le DFJP,
4. de prévoir un budget de Frs 100'000.-- en vue de permettre la tenue d'au moins une séance du GAFI en Suisse ainsi que pour couvrir certaines dépenses de représentation liées à la présidence, et
5. d'informer le moment venu les media en Suisse par voie de communiqué.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire:

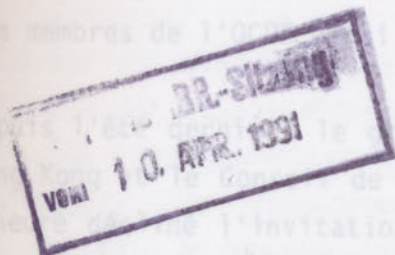
Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
X		EJPD	10	-
		EMD		
X		EFD	10	-
	X	EVD	5	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	Y	Fin.Del.	2	-

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL
DES FINANCES

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

distribuée



Berne, le 26 mars 1991

Au Conseil fédéral

**Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI) :
rapport sur l'avancement des travaux et proposition relative à la reprise
de la présidence par la Suisse**

Lancés par le Sommet économique de l'Arche de juillet 1989, les travaux du GAFI ont abouti, au début de l'année passée déjà, à un rapport contenant 40 recommandations. Celles-ci portent sur des actions concrètes en vue de l'amélioration des législations nationales en matière de droit pénal, sur le renforcement des moyens permettant d'empêcher et de découvrir les actions de blanchiment au plan du système financier ainsi que sur le perfectionnement de la coopération internationale entre autorités administratives et de l'entraide en matière pénale.

Le 19 mars 1990, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du GAFI soumis par le Département des finances. L'approbation de ce rapport par le Conseil fédéral a par la suite été communiquée par le Chef du DFF au Ministre français de l'économie et des finances. Lors d'une brève séance qui s'est tenue le 30 mai 1990 en marge de la Conférence ministérielle de l'OCDE, les Ministres des finances des 15 pays ayant participé à l'élaboration du rapport (la Suisse était représentée par le Chef du DFAE) ont adopté les recommandations ainsi que l'information du Sommet de Houston.

I. Etat de la coopération et perspectives

Le Sommet de juillet 1990 a prolongé le mandat du GAFI ainsi que la présidence par la France tout en prévoyant l'extension du groupe à tous les membres de l'OCDE ainsi qu'à certains autres pays et entités.

Depuis l'été dernier, le groupe comprend ainsi les 24 pays de l'OCDE, Hong Kong et le Conseil de la Coordination du Golfe. Singapour a pour l'heure décliné l'invitation qui lui a été adressée. Les travaux ont d'une part consisté à évaluer le degré de mise en oeuvre des recommandations, par les pays participants. D'autre part, le GAFI a commencé à mettre en chantier une stratégie des relations extérieures visant à inciter le plus grand nombre de pays à adopter les recommandations. Cette démarche comporte l'engagement d'un dialogue avec un certain nombre d'Etats, d'entités et de territoires ayant une relation particulière avec des pays participants. Ainsi avons-nous accepté, du côté suisse, d'informer les autorités du Liechtenstein et de les inviter à faire part à la présidence du GAFI de leur position. Sur un plan plus général, le groupe a établi des contacts avec différentes organisations économiques régionales telles que l'ESCAP pour le Pacifique, la Banque africaine de développement pour l'Afrique et l'Organisation des Etats américains pour l'Amérique latine en vue de la tenue des Conférences d'information visant à sensibiliser et inciter le plus grand nombre d'Etats à accepter les recommandations.

S'agissant des procédures de surveillance et de revue de mise en oeuvre dans les pays membres, le GAFI envisage une double démarche. En premier lieu, chaque pays procède de façon autonome - sur une base annuelle - à l'information du Groupe sur les progrès accomplis et les intentions relatives à l'application des recommandations au plan national. Par ailleurs, le Groupe définit présentement des procédures d'examen périodique de la situation d'ensemble de la mise en oeuvre des recommandations par les pays membres. Selon toute vraisemblance, les procédures ressembleront aux techniques développées au sein de l'OCDE aux fins d'apprécier la situation dans les différents secteurs de la politique économique des pays membres. Le Groupe s'attèle également à la définition de modalités d'examen dans certains pays non membres.

Au plan institutionnel, le GAFI va rester une entité entièrement indépendante. Il demeure soumis à la réunion des Ministres des finances des pays participants et continuera à informer le Sommet de ses activités aussi longtemps que ce dernier en exprimera le souhait. Par contre, les pays participants entendent se doter d'un petit secrétariat qui serait fourni par une organisation économique existante. Ce secrétariat sera notamment chargé de préparer les examens nationaux, de l'élaboration de la documentation, de sa distribution ainsi que de l'organisation des séances du GAFI ainsi que de ses sous-groupes. Tant l'OCDE que le FMI, approchés par le GAFI, ont manifesté un intérêt à la mise à disposition d'un petit secrétariat (3 - 4 personnes) contre rémunération. La délégation suisse s'est déclarée prête à participer à son financement, sujet à l'approbation de son gouvernement, sur la base de la clé de répartition de l'OCDE.

II. La présidence future du GAFI

Reconfirmée lors du Sommet de Houston dans sa présidence, la France a communiqué son souhait de se retirer après le prochain Sommet, prévu à Londres en juillet 1991. Les discussions au sein du Groupe ont fait apparaître que l'on se dirige vers un régime présidentiel d'une année. Le président en charge pourrait être assisté par le président sortant ainsi que par un vice-président. Les trois sous-groupes (aspects juridiques, aspects financiers du blanchiment ainsi que les questions institutionnelles, de suivi et des relations extérieures) qui pourraient continuer à exister demeurent subordonnés au groupe plénier.

Afin de garantir un certain équilibre dans la suite des présidences, il est prévu de ficeler un paquet comportant trois pays pouvant couvrir la période 1992-1994. Un tel paquet est censé tenir compte des différentes caractéristiques et sensibilités en présence. A ce stade, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont dit leur disponibilité à participer dans le cadre du premier paquet à condition toutefois que la Suisse fasse de même. En fait, depuis la séance de décembre dernier du GAFI, notre délégation au sein du groupe a pu constater une pression croissante, notamment de la part des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France afin que la Suisse assume rapidement la présidence. Lors de son récent déplacement à

Washington, des hauts responsables du Trésor n'ont pas caché au Secrétaire d'Etat Jacobi que les Etats-Unis attendent ce "service" de la Suisse après l'appui apporté à notre candidature d'adhésion aux Institutions de Bretton Woods.

Face à cette situation, nos trois Départements considèrent que la Suisse ne saurait se dérober à une telle responsabilité. Notre pays a fait des progrès substantiels au plan de sa législation interne et vient de décider l'engagement d'une procédure de consultation pour un nouveau train de mesures (organisation criminelle, confiscation, droit d'informer les autorités pénales, responsabilité pénale de l'entreprise) qui constituent autant d'éléments de nature à compléter sur des points essentiels le dispositif en place. Les sollicitations dont elle est l'objet constituent par ailleurs un signe d'appréciation pour le profil que la Suisse a acquis sur le front externe.

Bien que nous eussions préféré ne pas reprendre la première présidence "nouveau format", nous considérons que nous ne saurions opposer un refus à la requête pressante d'assumer ce mandat soit pour l'année 1992, soit dès le Sommet de l'été 1991. Ceci étant, une acceptation présuppose une solution satisfaisante à la question du secrétariat à fournir par une organisation internationale.

S'agissant de la personne du Président, nous proposons Monsieur Alexis P. Lautenberg, Ministre, Chef du Service économique et financier du DFAE. La délégation suisse au GAFI demeurera dirigée par le représentant du DFF, Monsieur D. Zuberbühler, Directeur suppléant, de la Commission fédérale des banques. La charge supplémentaire découlant de cette présidence peut être supportée dans le cadre actuel des participants aux travaux du Groupe. D'éventuels problèmes spécifiques découlant de la gestion de la présidence seront abordés en coopération étroite avec le Directeur de l'AFF, Monsieur U. Gygi, le Chef de la délégation suisse, Monsieur D. Zuberbühler, Directeur suppléant CFB, et le Professeur L. Krauskopf, Directeur suppléant, pour le Département fédéral de justice et police.

En conclusion, une acceptation de la présidence se justifie à la fois pour des raisons de politique extérieure et de politique interne. Elle constitue la reconnaissance et le complément des efforts que la Suisse

a entrepris et continue à entreprendre en matière législative et représente un signe clair du nouveau profil de la place financière suisse.

La décision formelle concernant les trois pays choisis pour les prochaines présidences est prévue lors de la prochaine séance du GAFI des 22/23 avril 1991. Elle pourrait être rendue publique soit à cette occasion, soit alors à l'occasion d'une nouvelle réunion des Ministres des finances des pays participants. Dans tous les cas, une "Sprachregelung" suisse sera préparée en temps opportun.

III. Résultat de la procédure de co-rapport

Les Offices et Directions participant directement aux travaux du GAFI (Administration fédérale des finances, Office fédéral de la justice, Office fédéral de la police, Service économique et financier du DFAE, Commission fédérale des banques) ainsi que les autres instances intéressées (Office fédéral de la santé, OFAEE, Direction du droit international public, Direction des organisations internationales) ont été consultés et se sont déclarés d'accord avec ce rapport ainsi que la proposition qu'il contient.

IV. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver le projet de décision ci-joint. -

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

René Felber

DEPARTEMENT FEDERAL
DES FINANCES

Otto Stich

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

Arnold Koller

Annexe : Projet de décision

Extrait du procès-verbal :

- DFAE 10 ex.
- DFF 10 ex.
- DFJP 10 ex.

10. April 1991

Kreditbegehren: Nachtrag I 1991

0652

**Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI) :
rapport sur l'avancement des travaux et proposition relative à la reprise
de la présidence par la Suisse**

Vu la proposition DFAE/DFF/DFJP du 26 mars 1991,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. de prendre connaissance du rapport sur l'avancement des travaux,
2. d'autoriser la délégation suisse au GAFI à confirmer l'acceptation du financement du futur secrétariat selon la clé de répartition OCDE (ordre de grandeur de quelque Frs 20'000.-- par an),
3. d'autoriser Monsieur A. Lautenberg, DFAE, à prendre la présidence du GAFI après le Sommet de Londres de juillet 1991 ou en 1992. La délégation suisse demeure dirigée par Monsieur D. Zuberbühler, CFB. La délégation obtient ses instructions par le DFF qui procède d'entente avec le DFAE et le DFJP,
4. de prévoir un budget de Frs 100'000.-- en vue de permettre la tenue d'au moins une séance du GAFI en Suisse ainsi que pour couvrir certaines dépenses de représentation liées à la présidence, et
5. d'informer le moment venu les media en Suisse par voie de communiqué.

Mitbericht

Erwiderung

Edg. Finanzdepartement

SWL

28. März 1991

(Antragstellendes Departement)

EDIG, DEPARTMENT DES INNEN

Pour extrait conforme,
Le secrétaire:

Flavio Cochi

22. März 1991

Obiges Kreditbegehren wird antragsgemäss bewilligt:

Pflichtausweis Auszug
des Staatssekretärs:

[Signature]

10	z. V.
7	z. K.
2	z. K.
13	z. K.